

Frédéric Boyer
Technicien
élu FSU au CST



Émilie Guiraud
Assistante sociale,
élue FSU CAP
et F3SCT



Du 3 au 10 décembre 2026, comme tous et toutes les agent-es publics, titulaires et contractuel-les, vous allez élire **vos représentant-es** dans les instances du Département de l'Aude : **Comité Social Territorial (CST)**, **Commissions Administratives Paritaires (CAP** pour les fonctionnaires), **Commission Consultative Paritaire (CCP** pour les agent-es contractuel-les dont les Assistantes familiales) et au **Comité des Œuvres Sociales**.

Ces élections qui se déroulent tous les 4 ans sont importantes, **les élu-es FSU du Département, tout au long de leur mandat, vous ont informé-es, défendu-es, sont allé-es à votre rencontre et vous ont rendu compte régulièrement de leurs actions et revendications.**

Le **CST** et la **F3SCT** (Formation Spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail) qui lui est adjointe, sont les instances de concertation et de négociation pour toutes les questions qui touchent au collectif : organisation et fonctionnement des services, conditions de travail, santé

au travail, hygiène et sécurité, formation, temps de travail, régime indemnitaire, Lignes Directrices de Gestion, égalité professionnelle homme/femme...

Les **CAP** et la **CCP** sont des instances d'information et de défense individuelle, les CAP pour les agent-es titulaires ou stagiaires, la CCP pour les agent-es contractuel-les. C'est dans ces instances que vos représentant-es veillent au respect de vos droits et émettent des avis sur différents sujets (prolongation de stage, refus de formation, refus de temps partiel, Conseil de discipline...).

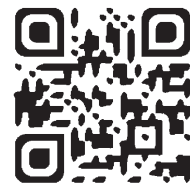
Le **COS**, dont les élections pour le renouvellement du Conseil d'administration se déroulent tous les six ans et coïncident cette année avec les élections professionnelles. Le COS créé à l'initiative de la FSU en 1989, fait partie intégrante de l'histoire du Département de l'Aude. Le COS, ce sont 2600 bénéficiaires, des activités culturelles, de loisirs, des locations, bons d'achat... et **des élu-es FSU engagé-es et compétent-es au service des collègues.**

Unies pour agir

LA GRANDE NOUVEAUTÉ POUR LE SCRUTIN 2026 : le **vote électronique** sera déployé pour tous et toutes les agent-es du Département du 3 au 10 décembre 2026. Il sera possible depuis un ordinateur, un smartphone, une tablette, ou tout équipement avec une connexion internet. Des informations seront communiquées par la collectivité sur le déroulement du vote ainsi que le code d'accès personnel de chaque agent-e. La mise à disposition d'ordinateurs sera proposée sur différents sites pour les collègues ne disposant pas d'ordinateur professionnel ou personnel : Carcassonne, Narbonne, Lezignan, Limoux et Castelnaudary.

ATTENTION : votre mail ZIMBRA devra être en "bon état de fonctionnement". Ensuite, lorsque la boîte mail sera activée : vous pourrez vous rapprocher de vos représentant-es FSU pour plus d'informations sur les nouvelles modalités de vote.

ET TOUJOURS : un seul tour de scrutin ; un droit syndical et une représentativité adossés aux élections CST ; obligation de présenter des listes de candidat-es respectant la proportion de femmes et d'hommes sur les listes électorales de chaque instance pour le CST, CAP et CCP.



POUR LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS
POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES, LE POUVOIR D'ACHAT ET L'AMÉLIORATION DES CARRIÈRES
POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ
POUR LA DÉFENSE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL
POUR LE RESPECT DE VOS DROITS
POUR DES SERVICES PUBLICS ÉCO-RESPONSABLES
POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMME/HOMME : « À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL ! »